

## Encarit®

AMM n°9900251

**Herbicide des maïs, maïs doux, sorgho, millet, moha, betteraves industrielles, chicorée à café et chicorée witloof.**



### FICHE D'IDENTITÉ

<b>Composition</b>	dimethenamide-P 720g/L
<b>Formulation</b>	concentré émulsionnable (EC)
<b>Température</b>	-10°C à 40°C
<b>Densité</b>	1.13
<b>pH</b>	env. 2 - 4 (1 %(m), 20 °C)
<b>Délai avant rentrée</b>	48h
<b>Classement</b>	Attention

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH09



SGH07

## USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Doses - Stade d'application	DAR	Nbre maximum d'application	ZNT aquatique
Maïs	1,4 L/ha En pré-levée et post-levée précoce (à partir de 1 feuille, stade BBCH 11)	100 j. grains 90 j. fourrage	1	5 m
Millet - Moha	1,2 L/ha Post-levée : à partir du stade 3 feuilles de la culture (BBCH 13)	100 j. grains 90 j. fourrage	1	5 m
Maïs doux	1,4 L/ha	60 j.	1	5 m
Sorgho	1,2 L/ha Post-levée : à partir du stade 3 feuilles de la culture (BBCH 13)	90 j.	1	5 m
Betteraves Industrielles uniquement	1 L/ha* Post-levée de 2 à 8 feuilles (BBCH 12 à 18)	90 j.	1 tous les 2 ans	5 m
Chicorée à café production de racines (toute chicorée industrielle)	1 L/ha* Post-émergence (BBCH 12 à 16)	90 j.	1 tous les 2 ans	5 m
Chicorée witloof production de racines				

\* fractionnement obligatoire

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamid-P sur betteraves et chicorée plus d'une fois tous les 2 ans sur la même parcelle.

## SPECTRE D'EFFICACITÉ

**Encarit à 1.4 l/ha en PS-PL**

<b>Adventice</b>	<b>PS-PL</b>
Amarante réfléchie	S
Amarante verte	TS
Arroche étalée	TS
Capselle bourse à Pasteur	S
Chénopode blanc	MS
Chénopode hybride	PS
Chénopode polysperme	PS
Datura	TS
Digitaire sanguine	TS
Euphorbe réveil-matin	TS
Folle avoine	MS
Fumeterre	S
Gaillet gratteron	MS
Laiteron des champs	MS
Laiteron maraîcher	MS
Lamier pourpre	TS
Linaire	S
Matricaire	TS
Mercuriale	PS
Morelle noire	S
Mouron des champs	TS
Panic dichotome	TS
Panic faux millet	S
Panic pied de coq	TS
Pensée des champs	MS
Pourpier	TS
Pâturin annuel	TS
Ray-grass	MS
Renouée des oiseaux	PS
Renouée liseron	MS
Renouée persicaire	MS
Renouée à feuilles de patience	S
Sanve / moutarde des champs	MS

Adventice	PS-PL
Stellaire / mouron des oiseaux	TS
Séneçon	TS
Sétaire glauque	TS
Sétaire verte	TS
Sétaire verticillée	TS
Vulpin des champs	MS
Véronique de Perse	TS

- Très sensible (95% - 100%)    ■ Sensible (85% - 94%)  
■ Moyennement sensible (70% - 84%)    ■ Peu sensible (50% - 69%)  
■ Très peu sensible (< 50%)     Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

## CONDITION D'EMPLOI

### MAIS GRAIN, MAIS FOURRAGE ET MAIS DOUX

#### Post-semis - pré-levée :

L'appliquer en post-semis pré-levée dans les heures ou les tout premiers jours qui suivent le semis. La meilleure efficacité sera obtenue si l'application se fait sur sol humide ou si elle est suivie d'une irrigation ou d'une pluie (10 mm d'eau dans les 10 jours qui suivent l'application). Pour obtenir la meilleure sélectivité, il est conseillé de moduler la dose en fonction du type de sol (voir le tableau qui suit) :

Type de sol		Sablo limoneux, limon profond, limono argileux, argileux, argilo limoneux, argilo-calcaire	Sableux, limon battant
Taux de matière organique	< 3%	1,2 L/ha	1,0 L/ha
	> ou = 3%	1,4 L/ha	1,2 L/ha

*NB : Dans les situations particulières (sols humifères des Landes, terre de groies ou de marais...), nous consulter.*

Comme pour l'ensemble des herbicides de pré-levée, il est recommandé de l'appliquer sur un sol correctement préparé, dépourvu de grosses mottes, de débris végétaux en surface, et en dehors des périodes de froid et de pluie prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture. La profondeur de semis doit être au minimum de 3 cm.

#### Post-levée :

Il peut également s'appliquer en post-levée précoce, dès le stade 1 feuille du maïs (BBCH 11), sur

des adventices non levées ou **au stade 1 feuille maximum pour les graminées.**

En post-levée du maïs, en présence de graminées et dicotylédones déjà levées mais encore à un stade précoce (1-2 feuilles pour les graminées et 3-4 feuilles des dicotylédones), il peut être appliqué en mélange avec les associations tricétone plus sulfonilurée ; sa dose : 0,7 à 1 L/ha.

Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Comme pour la pré-levée, la meilleure efficacité sera obtenue si l'application se fait sur sol humide ou si elle est suivie d'une irrigation ou d'une pluie (10 mm d'eau dans les 10 jours qui suivent l'application). Il est aussi recommandé de l'appliquer sur un sol correctement préparé, dépourvu de grosses mottes, de débris végétaux en surface, et en dehors des périodes de froid et de pluie prolongées qui peuvent affecter le développement de la culture.

**Ne pas l'appliquer au moment de la levée, stade «maïs pointant».**

Cas particulier : semis de maïs sous plastique.

En plasticulture, il s'utilise uniquement en pré-paillage, avant la pose du film plastique, sans incorporation avant le passage de la plastisemeuse.

## **SORGHO, MILLET, MOHA**

Il doit être appliqué en post-levée des sorgho, millet et moha dès le stade 3 feuilles de la culture, sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre, sur une culture en bon état végétatif et dans tous les cas avant le stade 1 feuille des graminées. En cultures de millet et moha, nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

**Dose d'emploi : 1,2 L/ha.**

## **BETTERAVE INDUSTRIELLE**

### **Intérêt**

#### **Un large spectre sur dicotylédones**

Il est efficace sur de nombreuses dicotylédones majeures de la betterave industrielle : chénopode, matricaire, renouée liseron, renouée des oiseaux, renouée persicaire, morelle, amarante, sanve, ravenelle et fumeterre.

il présente également une efficacité secondaire intéressante sur ombellifères et mercuriale.

#### **Efficace sur les graminées**

Il est particulièrement efficace sur panic, sétaire et digitale.

#### **Un mode d'action différent**

Il dispose d'un mode d'action différent de celui des principaux herbicides betterave et contribue à assurer la pérennité des solutions herbicides disponibles sur cette culture et dans la rotation.

Il s'applique à partir du stade 2 feuilles de la betterave en 2 applications à 0,5 L ou en 3 applications à 0,3 L/ha par application en association avec BTSd ou BTC (à partir de 4 feuilles de la betterave pour BTC). Pour tout autre mélange, nous consulter.

**L'application d'une dose de 1 L/ha en une fois est à proscrire par manque de sélectivité.**

## **CHICOREES à CAFE et WITLOOF (productions de racines)**

Il peut s'utiliser à partir du stade 2 feuilles des chicorées. **Sur une saison, nous recommandons 2 à 3 applications sans que le cumul des doses appliquées ne dépasse la dose homologuée de 1 L/ha.** Les doses d'emploi doivent être modulées en fonction du stade de la culture, de l'humidité du sol et de l'utilisation en mélange ou non :

- BBCH 12 à 13 = stade 2-3 feuilles : Il s'emploie à la dose de 0,2 L/ha

- BBCH 14 à 16 = stade 4-6 feuilles : Il s'emploie de 0,2 à 0,4 L/ha\*.
- BBCH 16 = Il s'emploie de 0,4 à 0,6 L/ha\*.  
\* Retenir les doses les plus faibles dans le cas d'une utilisation en mélange et par temps humide. Retenir les doses les plus fortes lorsque le produit est utilisé seul, sur une culture saine ou par temps sec.

**L'application d'une dose de 1 L/ha, en une application, sur chicorées est à proscrire par manque de sélectivité.**






Avant toute utilisation en mélange sur chicorée (généralement pratiquée pour les premiers traitements herbicides de post-levée), nous vous recommandons de contacter votre conseiller technique local afin de s'assurer de la sélectivité du mélange envisagé. Se référer également à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

---

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

## Recommandations BASF :

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe :			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
<b>GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. A stocker et porter uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605 + A1		✓			✓	
<b>LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL</b> certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)		✓			✓	
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## MODE D'ACTION

### dimethenamide-P

ou dmta-p, il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylédones. Le dmta-p est classé dans le groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des chloroacétamides).

## CONDITION D'APPLICATION

---

Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

## COMPATIBILITÉ

---

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## GESTION RESPONSABLE

---

### Recommandations BASF pour une utilisation durable du dmta-P :

Au-delà des aspects règlementaires, afin de protéger les ressources en eau, BASF recommande :

- En culture de maïs et maïs doux, de ne pas dépasser 1,2 L/ha/an de ce produit
- Sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable dits prioritaires\*, de ne pas dépasser la dose maximale de 1 152 g /ha de dmta-p répartie sur 2 ans (en respectant la dose annuelle de 1,2 L/ha/an de ce produit sur maïs et maïs doux et la dose autorisée annuelle pour les autres cultures)

\*Liste des captages prioritaires disponible sur

[http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages\\_grenelles.php](http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages_grenelles.php)

Afin de préserver la qualité des eaux de surface, mettre en oeuvre le maximum de mesures permettant de limiter les risques de ruissellement. Sur parcelles drainées, différer l'application en cas de risque de saturation des drains.

Pour toute information complémentaire, prendre contact avec votre conseiller.

## CULTURE DE REMPLACEMENT

---

En cas de retournement de la culture, il est possible de réimplanter un maïs ou un sorgho après un labour.

## RÉSISTANCE

---

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.



## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

---

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons. Laisser. Leur réemploi est interdit. (Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique).

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

---

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et

l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Pour tous renseignements complémentaires :

**0 800 100 299**

Service & appel  
gratuits


# Avertissements et précautions générales d'emploi

## PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06   
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :  
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

**Sont toujours interdits** :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

#### Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

**LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**

 N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.	 Protégez votre santé et celle de votre entourage.	 Surveillez les conditions météorologiques.
 Protégez les points d'eau.	 Protégez les pollinisateurs.	 Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 